Délibération n°2020/28

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.715-2,
Vu le code de l'éducation ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 20, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 64 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 128 ;
Vu le décret n°2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement ;
Vu l'avis du comité technique en date du 9 juin 2020
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 18 juin 2020 :

Objet : Adhésion ENSAP
Le conseil d'administration approuve le principe de l'adhésion de l'Université de technologie de Troyes à l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP).

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23 Votants : 23 Pour : 23 Contre :0 Abstention : 0

Troyes, le 18 juin 2020
Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 19/06/2020
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 19/06/2020

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr